



BAREMES /FRAIS ANNEXES 2009

A - BAREMES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ANNEXES FPC +10

I - Remboursement des salaires et des charges

Les salaires sont remboursés aux frais réels. Les taux horaires chargés sont communiqués par l'employeur, dès l'établissement de la demande de gestion de stage.

II - Frais de repas

Le remboursement est plafonné à 20.50 €TTC par repas et s'effectue sur présentation de justificatifs.

III - Stages effectués en Métropole

- **AVION** : remboursement classe économique plafonné à 800 € TTC aller-retour, sur justificatifs,
- **VOITURE** : indemnités kilométriques plafonnés à 0,44 €TTC/Km avec un plafond de 500 Km par séquence de formation, sur justificatifs de prise en charge par l'entreprise
- **TAXI, METRO, PARKING** : sur justificatifs
- **HOTEL** : (Nuit + petit-déjeuner) remboursement plafonné, sur présentation de justificatif à : 75 € TTC
- **FORFAIT JOURNALIER** : Hébergement complet (1 nuit + 2 repas/jour)
 - Dom / Paris : 195 € TTC
 - Province : 156 € TTCsur justificatifs

B - BAREMES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ANNEXES FPC-10

I- Frais de repas

Le remboursement est plafonné à 20.50 €TTC par repas et s'effectue sur présentation de justificatifs.

II- Frais de déplacement :

-Cas exceptionnel : billet d'avion plafonné

Aller retour sur Paris plafonné à 800€ TTC sur justificatif et sous condition : Formation spécifique non satisfaite par l'offre locale, fréquence opportunité au cas par cas

- Iles du Nord : Marie Galante- Saintes – ST Martin- St Barthélémy

- Les frais d'hébergement (hôtel + petit-déjeuner) plafonnés à 75 €TTC/Jour de stage

- Les frais de déplacement plafonnés à :

*** Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

- * 1 billet avion aller-retour St-Barth/St-Martin
- * 1 billet avion aller retour ST Barth /PA Pitre
ou
- * 1 billet avion aller-retour St-Martin/Pointe-à-Pitre

*** Marie-Galante - Désirade - Les Saintes**

- *1 billet bateau aller-retour sur Pointe-à-Pitre

*** Pour les jeunes en Professionnalisation**

* Entreprises de moins de 10 salariés de Saint-Martin - Saint-Barthélemy, Marie- Galante
Désirade, les Saintes

- les frais d'hébergement (hôtel + petit déjeuner) plafonnés à 75€ TTC/Jour de formation externe,
- les frais de restauration plafonnés à 20.50 €TTC/repas,
- les frais de déplacement (liés au calendrier de formation) :

⇒ **Aller-retour avion : Saint-Barthélemy-Saint-Martin/Pointe-à-Pitre**

⇒ **Aller-retour bateau : Marie-Galante-Desirade-Les Saintes**

***N'hésitez pas à contacter nos conseillers en formation
Tel : 0590.26.93.62.***